



EMAG

DES DIRIGEANTES
ET DES DIRIGEANTS

#23 JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE 2024

FFCK
Canoë Kayak et Sports de Pagaie

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE

Stade Nautique Olympique d'Île-de-France
Route de Torcy - 77360 VAIRES SUR MARNE

Mail : ffck@ffck.org

Tel. : +33 (0) 1.45.11.08.50

FFCK.ORG



Au mois de Juin la fédération transfèrera ses services dans sa toute nouvelle «Maison des Sports de Pagaie ». Un moment historique qui mérite un regard en arrière pour se rappeler la genèse de ce projet au sein de la FFCK.

En effet, La FFCK a tout d'abord fait l'acquisition de son siège de Joinville en 1998 auprès de l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA). Un siège qui fera dès lors l'objet de nombreux travaux de rénovation afin de répondre aux besoins d'alors. Cependant dès 2001, la FFCK réalise des études pour la réalisation d'un nouveau siège à Vaires-sur-Marne.

C'est cette même année le 20 décembre 2001 que le conseil régional d'Ile de France décide de créer un parcours en eau vive à Vaires. Ces propositions sont présentées au conseil fédéral du 26 Janvier 2002. Ce projet de siège ne verra cependant pas le jour. En revanche la région investira près d'un million d'euros dans la réalisation du stade nautique Olympique et Paralympique.

En 2011, la fédération réalise une étude de faisabilité et d'opportunité d'un centre national de canoë kayak à Vaires Sur Marne. Cette étude identifie les objectifs et les besoins en termes d'espaces, avec la volonté que ce site réponde aux objectifs du projet fédéral 2010-2020, et au-delà, qu'il s'inscrive dans le cadre d'un projet de développement durable de la FFCK.

Toutefois lors du conseil fédéral du 12 juin 2012, on note que deux options différentes sont étudiées. La première vise à acquérir les locaux mitoyens au siège, et la seconde à vendre le siège de Joinville pour acquérir les locaux mitoyens.

Cette volonté des différentes équipes de doter la FFCK d'un nouveau siège n'est donc pas récente . Le siège de Joinville interdisait tout développement de notre fédération et les conditions de travail des collaborateurs et élus y étaient peu satisfaisantes. Toutefois jusqu'ici elle n'avait pas été suivie d'effets.

Dans le cadre du projet fédéral que nous avons présenté nous avons aussi cette volonté de doter la FFCK d'un siège qui lui permettrait de développer ses activités. L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques était pour nous une belle opportunité à saisir.

Ainsi au retour de Lima – Pérou – où Paris s'est vue attribuée l'organisation des Jeux de 2024, nous avons pris la décision de transférer nos services à Vaires-sur-Marne et de construire un nouveau siège. Un transfert réalisé en deux temps. Nous avons tout d'abord installé nos services dans les locaux de la région Ile-de-France fin 2018. Parallèlement nous avons fait l'acquisition auprès de la commune de Vaires-Sur-Marne dès 2019 d'un terrain de 3000 m² à l'entrée du site Olympique. Puis ce sont les concours d'architectes qui nous permettront de retenir un projet sur les sept qui nous sont parvenus et enfin le lancement du chantier avec la pose de la première pierre le 22 juin 2022.

Avec l'installation prochaine de nos services dans cette toute nouvelle Maison des Sports de Pagaie, c'est une nouvelle page de l'histoire de la FFCK qui s'ouvre. C'est aussi une opportunité pour y accueillir le siège de la fédération européenne de Canoë. Un bel héritage que nous sommes fiers de léguer à notre fédération et ses membres à l'issue des Jeux de PARIS 2024.

Jean ZOUNGRANA, Président fédéral

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Retour sur les Relais Collectifs de la Flamme Olympique 2024	4/5
Zoom sur la règle 40 de la Charte Olympique	6/7
Notre équipe de France presque au complet pour Paris 2024 !	8

ACCOMPAGNEMENT

Le PASS'SPORT est de retour pour la saison 2024/2025	9
APPEL A PROJET #PlusProchePlusUtile avec les jeunes grâce au sport !	10
Les clubs voteront à la prochaine Assemblée générale électorale de la FFCK !	11
Ce qui change pour les dirigeants de club avec la loi du 8 mars 2024	12

EMPLOI-FORMATION

Proposez le nouveau CQP à vos licencié-e-s	13/14
Ouverture des inscriptions à la formation DESJEPS DSP	15

EVENEMENT

Retour sur la Mini-Pag des Côtes d'Armor	16
Club 2024, la Family Zone de la FFCK au TCK	17
La FFCK est prête à vous accueillir au Club France !	18/19
Actualités de nos équipes de France	20/21

ESHOP

Les packs OËKA sont arrivés !	24
-------------------------------------	----

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS	25/26
-----------------------------	-------

CONTACTS	27
----------------	----

Comité de rédaction

J.ZOUNGRANA, L. CHOCHOI, J.GAUTHERON,
M.BEAURE, L. RENARD, P. FRESLON,
A. RICHARD-PALASZ, G.CAPPAL.

Crédits photos

FFCK, L.CHOCHOI, PIXABAY,
E.TRAVERSIE, MARVIN MAYER ON UNSPLASH,



Retour sur les Relais Collectifs de la Flamme Olympique 2024

A Pau, le 20 mai 2024

C'est avec **une immense fierté** que notre collectif de relayeurs et relayeuses, composé de 19 athlètes de haut niveau, jeunes athlètes en devenir, bénévoles et parties prenantes de la FFCK, a porté la Flamme Olympique ce lundi 20 mai à Pau !

D'abord échangée de main en main, la Flamme a ensuite descendu le Stade d'Eaux Vives de Pau à bord d'un raft barré par notre capitaine Anne-Lise Bardet puis par notre vice-capitaine Patrice Estanguet.

Un grand merci à nos relayeurs et relayeuses et félicitations à ces derniers pour cette journée qui restera gravée à jamais dans nos mémoires.

Merci également à tou.te.s les personnes présentes, sur place ou derrière leur écran, qui ont rendu cet événement unique !





Retour sur les Relais Collectifs de la Flamme Olympique 2024

A Cesson-Sévigné, le 1^{er} juin 2024

Cette fois-ci, notre collectif composé de 24 athlètes de haut niveau, bénévoles et parties prenantes de la FFCK se sont échangé la Flamme devant la foule qui était présente !

Tout était au rendez-vous pour passer une excellente journée : un défilé d'embarcations, des courses et des démonstrations, la présence des speakers et même fanfare bretonne !

Merci à toutes les personnes présentes, sur place ou derrière leur écran, qui ont rendu cet événement unique ! Cette journée restera également gravée à jamais dans les mémoires.

Encore merci à Paris 2024 de nous avoir accompagnés dans la réalisation de ce magnifique projet.





Rappel de la règle 40 de la Charte Olympique

« EXCELLENCE, RESPECT, AMITIÉ »

L'olympisme est une philosophie de vie, un équilibre constant entre les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit, qui vise au développement harmonieux de l'humanité, à travers le fairplay, la solidarité ou l'esprit d'amitié. Les valeurs de l'olympisme que sont l'« **excellence, le respect, et l'amitié** » illustrent pleinement cette philosophie perçue par chacun comme bienfaitrice et positive, et qui constitue un canal puissant de communication sur un plan mondial.

Le risque pour le mouvement olympique est de voir ses valeurs, sa philosophie, l'ensemble de ce que représente le sport, **utilisés à des fins autres que celles sportives, de manière non contrôlée**. De manière plus pratique, l'enjeu est d'éviter qu'une entité extérieure ne bénéficie des effets ou des valeurs du mouvement olympique pour percevoir un avantage direct, notamment pendant la période des jeux où l'exposition est la plus forte, et cela **sans l'accord du mouvement olympique**.

Présentation de la règle 40

La **règle 40 est un article de la Charte Olympique du Comité International Olympique**. Elle est constituée par des dispositions régissant **l'utilisation de l'image des Participants aux Jeux Olympiques et Paralympiques à des fins publicitaire, soit à des fins commerciales dans le but de gagner en attractivité et en rayonnement**.

Cette règle renvoie à la notion de participants, ce qui englobe les sportif·ves concourant·es à l'olympiade de 2024, mais également les membres de l'encadrement technique et les officiels.

Application de la règle

Les principes de la règle 40 du CIO s'appliquent **pendant la période des Jeux Olympiques** c'est-à-dire pendant la période allant de la date d'ouverture du village olympique de Paris 2024 (18 juillet 2024) à la date suivant les deux jours de la cérémonie de clôture (13 août 2024 inclus). Pour les Jeux Paralympiques, la période de jeux correspond au moment allant de l'ouverture du village paralympique (21 août 2024) à la date suivant de deux jours la cérémonie de clôture (10 septembre 2024)

Les règles en matière de communication pour les clubs

• En période de jeux

Un club a l'interdiction de faire la promotion d'un participant, ni même d'utiliser l'image de celui-ci sur tout support de communication.

• Hors période de jeux

Le club a la possibilité de partager le post d'une fédération ou d'un participant avec ou sans message de félicitations. Il peut également féliciter, par la création d'un post, un pratiquant pour sa sélection officielle. Toutefois, le club n'est pas autorisé à poster ou partager un contenu présentant les propriétés Olympiques ou Paralympiques



Présentation des propriétés olympiques et paralympiques

Il s'agit de tous les éléments représentant de manière visuelle ou sonore, une association, relation, ou autre lien, avec les JOP, ou le mouvement olympique (article 14 de la Charte Olympique).

Quelles sont les propriétés olympiques inutilisables ?

- les **symboles** olympiques & paralympiques;
- les **emblèmes**;
- les **mascottes** et les **pictogrammes** des Jeux, et les représentations graphiques relatives aux Jeux ;
- **L'emblème du CNOSF** ou des délégations nationales olympiques et des Comités Nationaux Paralympiques (CNP) ou des délégations nationales paralympiques;
- Les **termes** « olympique », « olympiques », « Jeux Olympiques », « Olympiade », « Olympiades » ; « paralympique », « paralympiques », « Jeux Paralympiques », « paralympiade », « paralympiades » ;
- Le **nom de la ville hôte des Jeux et l'année des Jeux** (par exemple : « Paris 2024 ») ;
- Tous les **termes et symboles liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques** enregistrés en tant que marques commerciales et/ou protégés par la législation en vigueur dans le pays du CNO / CNP que le participant représente ou dans le pays dans lequel la publicité est diffusée ;
- Les **noms des délégations olympiques & paralympiques**, comme « Team GB », « France Olympique » ou « France Paralympique » ;
- Les **devises** olympique et paralympique;
- Tous les films, œuvres musicales, motifs et œuvres artistiques créés par le CIO, le COJO(P) de Paris 2024 ou tout CNO / CNP ;

Ainsi que tous les autres symboles, motifs, œuvres, termes ou expressions qui sont des **traductions des propriétés** énumérées ci-dessus ou qui créent un risque de confusion avec elles.

Face à l'engouement et à l'attractivité que vont procurer le mouvement olympique et paralympique en cette année de jeux à domicile, vous devrez veiller, en tant que club affilié à une fédération olympique, à être **rigoureux dans la création et le partage de contenu lorsque celui-ci sera consacré à ces jeux.**



Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide établi par le CNOSF au sujet de cette règle de l'article 40 accessible depuis le lien suivant : [Guide de la règle 40 \(JOP PARIS 2024 \)](#)



Notre équipe de France presque au complet pour Paris 2024 !

Ces dernières semaines, **10 nouveaux athlètes ont rejoint notre équipe de France** en route pour les Jeux de Paris ! Découvrez ci-dessous les sportif.ves qui représenteront la France au Stade Nautique Olympique d'Île-de-France :



MAXIME BEAUMONT
BOULOGNE CK
SPRINT KAYAK HOMME



VANINA PADLETTI
ENTENTE SPORTIVE ANJOU CK
SPRINT KAYAK DAME



MANON HOSTENS
ALP GNP PERIGUEU
SPRINT KAYAK DAME



EUGENIE DORANGE
OLYMPIC CK AUXERRE
SPRINT CANOË DAME



ADRIEN BART
ASL CK GRAND ARRAS
SPRINT CANOË HOMME



LOIC LEONARD
ASL CK GRAND ARRAS
SPRINT CANOË HOMME



RÉMY BOULLÉ
PAGAIE ORLÉANS METROPOLE
PARACANOË KL1 HOMME



NÉLIA BARBOSA
RED STAR CLUB CHAMPIGNY
PARACANOË KL3 DAME



ABEL ABER
GOLBEY EPINAL ST NABORD
PARACANOË VL3 HOMME



ÉLÉA CHARVET
E.N.B.C.K. BORDEAUX
PARACANOË VL3 DAME



CAMILLE PRIGENT
KAYAK CLUB DE RENNES
SLALOM KAYAK DAME
KAYAK CROSS



TITOUAN CASTRYCK
CESSON SEVIGNE CK LPV
SLALOM KAYAK HOMME
KAYAK CROSS



NICOLAS GESTIN
CK DE QUIMPERLE
SLALOM CANOË HOMME



MARJORIE DELASSUS
PAU CK CLUB UNIVERSITAIRE
SLALOM CANOË DAME

ACCOMPAGNEMENT



Le PASS'SPORT est de retour pour la saison 2024/2025 !

Le dispositif Pass'Sport est reconduit en 2024 (saison 2024/2025) sur la période du **1er juin au 31 décembre 2024**.

Cette année encore, le Pass'Sport permettra aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, aux jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans et aux étudiants boursiers de **bénéficier d'une réduction de 50€ sur leur inscription en club**.



Cette année, plusieurs changements et simplifications ont été engagés par le ministère des Sports pour tous les utilisateurs du dispositif :

- **Ouverture du dispositif au 1er juin 2024**, afin de répondre aux attentes des clubs qui prennent des pré-inscriptions en fin de saison sportive. En conséquence, les codes Pass'Sport ont été adressés fin mai 2024 aux bénéficiaires. Un second envoi sera fait fin août pour les nouveaux bénéficiaires et étudiants 2024.
- Dès le 1er septembre, un **QR Code scannable** par le club, qui permettra une télétransmission automatique des données du bénéficiaire sur LeCompteAsso et une mise en paiement.
- Une campagne de communication et des **kits de communication à disposition des clubs**, pour que chaque club soit l'ambassadeur du dispositif auprès de ses adhérents (affichage, communication...).
- Mise en place d'un site serviciel au 1er juin afin de favoriser le recours à ce droit. Le site Pass'Sport est ainsi totalement rénové : pass.sports.gouv.fr



LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club (ou une salle de sport) et pour encourager à la pratique sportive.
Le dispositif commence du 1^{er} Juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :



Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;



Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;



Les jeunes de **16 à 30 ans** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).



Les étudiants âgés **au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur** pour l'année universitaire 2024-2025.

PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)

Pour contrôler l'éligibilité, le club devra déposer sur Le Compte Asso (LCA) une attestation d'affiliation 2024/2025 (avec un numéro d'affiliation) et son RIB valide.

Pour diffuser et communiquer sur le dispositif auprès des familles et de vos futurs licenciés dans les clubs, vous trouverez l'ensemble du **kit de communication** et le nouveau logo du Pass Sport **via ce lien**.

Pour toutes informations complémentaires, cliquez sur le lien suivant : [FAQ – Pass'Sport \(sports.gouv.fr\)](https://pass.sports.gouv.fr)

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter le service de l'État dédié au dispositif : PassSport@sports.gouv.fr

OÙ L'UTILISER ?

Le pass Sport peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires**. Rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr dans la rubrique « trouver un club partenaire » pour avoir accès à la carte des clubs !

COMMENT T'INSCRIRE ?

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport**, tu as reçu un email ou un sms contenant un **code individuel à usage unique**. **Ce code est à présenter au moment de ton inscription dans le club de ton choix**. Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur pass.sports.gouv.fr !



APPEL A PROJET

#PlusProchePlusUtile avec les jeunes grâce au sport !

La Fédération Nationale des Caisses D'Épargne et la communauté « les entreprises s'engagent » ont lancé en avril 2024 un appel à projet sur la thématique « jeunesse et sport ».

Cet appel à projet a pour objectif de mobiliser les clubs sportifs sur la thématique de l'insertion des jeunes vers l'emploi.



Concrètement, 3 types d'actions peuvent être financées :

- Identifier des publics jeunes éloignés de l'emploi (QPV, ZRR), en organisant des actions « d'aller vers ». Le club pourra mettre les publics identifiés en relation avec les entreprises du réseau Caisse d'Épargne et/ou avec les acteurs de l'insertion et de l'Emploi sur son territoire afin que ces personnes puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi.
- Faire découvrir des métiers par l'intermédiaire de forum ou d'évènement organisés au sein et par le club.
- Mettre en place des actions de recrutement inclusif par le sport « du stade vers l'emploi » en partenariat avec France Travail. L'objectif est de créer une rencontre entre recruteur et demandeur d'emploi à travers la pratique d'une activité sportive.

Vous avez jusqu'au 28 juin 2024 pour déposer vos projets.

Ce présent appel à projet est lancé par chaque caisse régionale de la Caisse d'épargne, avec pour chacune d'elle une plateforme de dépôt de dossier correspondante. **Les caisses régionales sont souveraines quant aux projets soutenus.** Il se peut que les éléments de cadrage de l'AAP diffèrent d'une région à une autre et donc que les modalités de dépôt des dossiers ne soient pas exactement les mêmes. **Par conséquent, nous invitons à vous renseigner sur la plateforme dédiée à votre région.** A titre d'exemple la Caisse régionale Ile-de-France n'a pas souhaité se positionner spécifiquement sur cet appel à projet, alors que la caisse d'Aquitaine Poitou Charentes a décidé d'allouer 100% de ses fonds aux projets qui seront soumis par les Clubs Sportifs Engagés.

Vous pouvez retrouver toutes les informations en suivant les liens ci-dessous :

- [Visio de présentation de l'appel à projet](#)
- [Article sur le site des clubs sportifs engagés](#)
- [La plateforme nationale de la Caisse d'épargne](#)

L'appel à projet fait le lien avec le programme « les clubs sportifs engagés » piloté par France Travail. Aujourd'hui, 44 structures FFCK sont référencées « clubs sportifs engagés » et mettent en œuvre des projets d'insertion par le sport.



Pour en savoir plus sur le programme « des clubs sportifs engagés » vous pouvez retrouver le webinar de présentation [ici](#) ou consulter le site internet dédié, [ici](#).

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter le service accompagnement à l'adresse suivante : accompagnement@ffck.org



Les clubs voteront à la prochaine Assemblée générale électorale de la FFCK !

Lors de la dernière Assemblée Générale extraordinaire de la FFCK, réunie le 9 décembre 2023, les statuts fédéraux ont été modifiés afin d'être mis en conformité avec les nouvelles exigences du code du sport.

C'est ainsi que la composition de l'Assemblée Générale électorale a été modifiée, afin d'intégrer un vote direct des structures affiliées, agréées et associées de la Fédération. Les statuts disposent désormais que :

« S – 2.1.3.2 – Composition de l'Assemblée Générale électorale

L'Assemblée Générale électorale se compose :

- *Des représentants ou des représentantes des membres affiliés, agréés et associés de la Fédération, pour l'année en cours, représentant au minimum 50% du collège électoral de l'Assemblée Générale électorale et détenant 50% des voix,*
- *Des représentants régionaux ou des représentantes régionales de chacun des trois collèges désignés conformément aux dispositions de l'article S – 2.1.2.3, lesquels détiennent les 50% restants des voix. »*

En conséquence, les représentant(e)s de structures affiliées, agréées, ou associées à la FFCK seront **invité(e)s à voter lors de l'Assemblée Générale électorale de la Fédération**, qui se tiendra le 14 décembre 2024. Le nombre de voix de chaque représentant-e sera déterminé en fonction du nombre de licences délivrées par sa structure lors de l'année 2023, conformément à l'article R – 5.1 du Règlement intérieur de la FFCK.

A ce titre, il est important de rappeler **les conditions à remplir** afin de pouvoir voter le jour de l'Assemblée Générale électorale. Pour ce faire, il faudra :



Crédit photo : Pixabay

- Démontrer que vous êtes le représentant ou la représentante de votre structure (soit en vertu des statuts de votre structure, de la loi, ou d'un mandat dûment établi). Par défaut, les structures affiliées sont représentées par leur président(e), tandis que les structures agréées et associées sont représentées par leur représentant(e) légal(e).
- Être titulaire d'une licence fédérale annuelle avec pratique (telle que définie à l'article S – 1.4.1.1 des statuts) à jour et avoir été licencié(e) au cours de la saison sportive précédente, conformément à l'article S - 1.4.1.2.
- Avoir atteint la majorité légale au 1er janvier de l'année civile de l'Assemblée Générale, soit au 1^{er} janvier 2024.
- Posséder la nationalité française et jouir de vos droits civiques et politiques. Vous pouvez être de nationalité étrangère, à condition de ne pas avoir été condamné(e) à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen Français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

Afin de faciliter le recensement de tous les représentants et toutes les représentantes des structures affiliées, agréées et associées qui pourront voter lors de la prochaine Assemblée Générale électorale, il est donc important de mettre à jour, dès maintenant, la composition de vos instances de direction sur votre espace club fédéral, ainsi que les données personnelles (numéro de téléphone, email, etc.) des personnes les composant.

Cette mise à jour de vos instances, qui devra être réalisée dès qu'un changement est opéré au sein de votre structure, permettra aux services de la Fédération de prendre contact directement dans les prochains mois avec les représentant-e-s des structures affiliées, agréées et associées.



Ce qui change pour les dirigeants de club avec la loi du 8 mars 2024

Le 8 mars 2024, a été promulguée la [loi visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport](#). Comme son nom l'indique, ce texte vient notamment renforcer le dispositif de contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs, mais elle prévoit également une interdiction d'exercer pour les dirigeants de clubs sportifs dans certains cas.

Les **points essentiels** à retenir sont les suivants :

1. Le **principe d'annualité du contrôle** est désormais inscrit dans la loi. Cette annualité est facilitée par l'obligation faite aux clubs sportifs de relever l'identité complète de toutes les personnes susceptibles d'intervenir auprès d'enfants afin d'obtenir une licence sportive. Pour les clubs de la FFCK, cela implique notamment de **tenir à jour obligatoirement les listes « Bureau » et « Encadrement bénévole » sur votre espace club**.
2. Est introduite également une **interdiction d'exercer pour les personnes qui ont été condamnées à l'étranger** pour des faits qui entraîneraient en France une interdiction d'exercer.
3. De **nouvelles obligations pour les dirigeants de clubs**, avec notamment **l'obligation de signaler aux services de l'État les comportements à risques** des enseignants, animateurs et éducateurs qu'ils emploient ou de toute personne en contact avec des enfants présentant un danger.
4. La création d'une **mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs** sportifs, à savoir **l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pour un dirigeant de club sportif dans trois situations :
 - lorsqu'il **représente lui-même un danger** pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club ;
 - lorsqu'il **emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité** ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
 - lorsqu'il ne **signale pas à l'administration des comportements à risques** d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction de diriger sera puni **d'un an de prison et de 15 000 euros** d'amende.

Avec cette loi, **la responsabilité des dirigeants en matière de lutte contre les violences est donc renforcée**. Leur vigilance doit ainsi s'accroître sous peine d'être sanctionné en cas d'inaction de leur part.

Cette mise à jour de vos instances, qui devra être réalisée dès qu'un changement est opéré au sein de votre structure, permettra aux services de la Fédération de prendre contact directement dans les prochains mois avec les représentant·e-s des structures affiliées, agréées et associées.

Nous vous rappelons également qu'en cas de situations de violences au sein de votre structure, la [cellule StopViolences](#) de la FFCK se tient à votre disposition, tout comme la [cellule Signal-sports](#) du ministère. Nous vous invitons à signaler auprès de ces 2 cellules tous comportements à risques que vous seriez susceptibles d'observer au sein de votre club.



Crédit photo : Pixabay

Proposez le nouveau CQP à vos licencié·e·s

En 2024, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Kayak a subi plusieurs modifications significatives afin de moderniser la formation et de mieux répondre aux besoins des clubs, de leurs pratiquant·e·s mais aussi correspondre aux appétences de vos futurs moniteurs.



Voici en premier lieu un aperçu des principales modifications demandées pour accéder à la formation :

- **Des certifications en secourisme qu'il faut avoir pour s'inscrire :**
 - Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). [Trouver sa formation !](#)
 - L'attestation natation sauvetage – [Modèle type ici](#)
- **Une accessibilité à la formation dès 17 ans**
- **Être titulaire de deux Pagaies Couleurs Vertes + une pagaie couleur bleue en eau calme et de l'AMFPC**

Pour découvrir la totalité des prérequis d'inscription c'est [ICI](#) !

Cette certification permettant de travailler contre rémunération, la version 2024 renforce son lien avec son homonyme le [MFPC](#) (diplôme fédéral autorisant d'encadrer de manière bénévole). Dorénavant, **l'inscription sera conjointe pour les deux formations et permettra une validation en simultanée** de celles-ci.

Les autres grandes nouveautés du CQP ! Dès cette année, les stagiaires en formation deviendront moniteurs de canoë kayak et sports de pagaie en eau calme lors de la validation du socle commun.

Celui-ci constitue la base de la formation en **milieu eau calme**. Il couvre l'ensemble des compétences indispensables que tous les futurs moniteurs doivent maîtriser (l'accueil de tous les publics en prenant en compte leur spécificité, la construction de cycle de progression et la conduite de séances, la sécurité...)

Les candidat·e·s peuvent choisir de compléter leur formation avec deux options spécialisées en fonction de leurs intérêts et des besoins de leur structure :



OPTION MER



OPTION EAU-VIVE

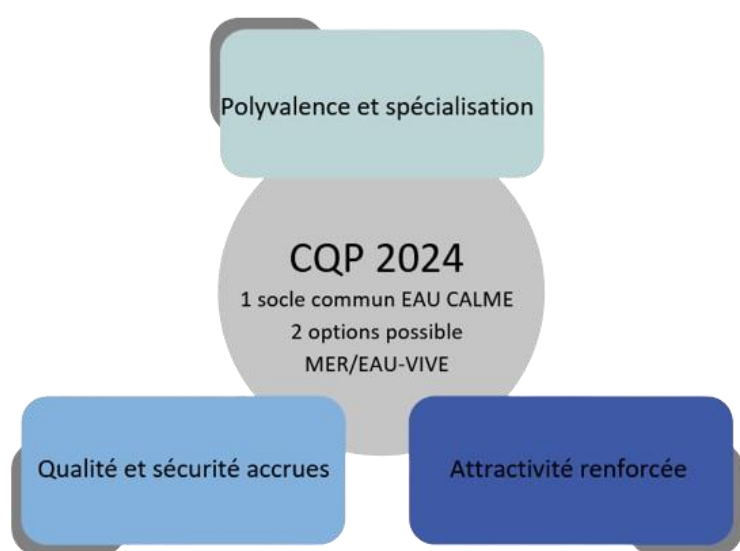
Ces deux options sont en cours de validation au répertoire spécifique (elles ne sont donc pas délivrables actuellement).

Une fois en formation, les futurs moniteurs seront formés pour encadrer/animer des activités dans les milieux spécifiques de leur choix avec une formation complémentaire et adaptée à leur besoin (construction pédagogique, la gestion de la sécurité propre à chacun des milieux, analyse du milieu, gestion logistique...). Ils devront démontrer durant la formation leur capacité à évoluer dans le milieu en question à la fois en sécurité tout en assurant un contenu pédagogique et en gérant la sécurité du groupe encadré.



Proposez le nouveau CQP à vos licencié·e·s (Suite)

Le choix de ces options permet de développer des compétences spécifiques pour des activités particulières. En effet, cette nouvelle formule a pour but de renforcer à la fois la sécurité des prestations proposées, la qualité de l'encadrement et de favoriser le développement des compétences au sein de vos structures.



Les modifications du CQP Kayak en 2024 représentent une avancée pour la professionnalisation de l'encadrement dans les clubs de kayak. La création de la certification en Eau Calme ouvre notamment des perspectives pour un grand nombre de pratiquant.e.s et de structures membres de notre fédération.

En tant que dirigeant.e.s de club, il est essentiel de comprendre ces changements pour accompagner au mieux vos licenciés dans le parcours de formation mais aussi pour optimiser la qualité des activités proposées et assurer un développement durable de votre structure.

Cette nouvelle certification vous permettra de proposer à vos membres un CQP plus en lien avec les appétences de chacun mais aussi d'identifier d'autres profils de stagiaires qui ne se seraient pas reconnus dans l'ancien modèle.

Soutenir la formation CQP auprès de ses licencié·e·s est un investissement stratégique pour améliorer l'accueil, la qualité des activités proposées, le renouvellement des encadrant.e.s, assurer la sécurité des pratiquant.e.s et renforcer l'attractivité du club. En proposant cette certification, vous pouvez également jouer un rôle pour orienter et permettre à des jeunes d'entrer dans le monde professionnel grâce à une formation courte et de proximité.

Inscriptions auprès du service formation de la FFCK possibles en cliquant ici : [INSCRIPTIONS](#)

ATTENTION à réaliser uniquement après s'être enregistré auprès de votre comité régional pour le MFPC.

Prérogatives du CQP Moniteur de Canoe Kayak et sports de Pagaie en Eau Calme

INTITULE DE LA CERTIFICATION	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE
CQP moniteur de canoë-kayak et sports de pagaie en eau calme	4	Conduite de séances de découverte, d'initiation, et d'apprentissage en canoë-kayak et sports de pagaie en eau calme au sein de rivière de classe 1, et en mer dans la bande des 300m



Ouverture des inscriptions à la formation DESJEPS DSP

DESJEPS « DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET » organisée par la FFCK

Vous êtes en situation de direction de structure ? Vous avez pour mission de mettre en œuvre des projets de développement ? Vous êtes en situation de manager une équipe de salarié·e·s et de bénévoles ?

Vous avez évolué depuis des années dans les métiers du sport & le monde associatif et vous souhaitez valider vos compétences ?

Cette formation est faite pour vous !

La formation continue vous offre la possibilité d'évoluer tout au long de votre vie professionnelle, d'apprendre de nouvelles choses et surtout d'échanger avec d'autres professionnels.

DURÉE TOTALE :

- En centre de formation : 374 h
- En stage pratique : 500 h
- Soit un total de 874 h

DATES :

- Date limite d'inscription : **20 août 2024**
- Date de tests d'entrée en formation : du mardi 24 septembre au vendredi 27 septembre 2024
- Date de début de formation : 30 septembre 2024
- Date de fin de formation : 20 octobre 2025

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Les modules de formation sont planifiés sur une amplitude d'un an de septembre 2024 à octobre 2025.

- 6 regroupements de 4 jours de formation en présentiel + 120h de contenus en distanciel : Communication & connaissance de soi, Gestion de projet, Management, Pilotage de Budget et Analyse Financière, Droit du travail, Marketing et Démarche Qualité.
- Les formateur·rice·s sont des expert·e·s qui interviennent dans le monde du sport et des professionnels dans leur domaine de compétences (Consultant·e·s, Formateur·rice INSEP, Juriste...)

CONTACT :

Amélie RICHARD – PALASZ : apalasz@ffck.org

Service FORMATION serviceformation@ffck.org

LE FINANCEMENT :

Coût de la formation: 20 € de l'heure, soit 7 480 €.

Demande de financement possible auprès de l'AFDAS

Retrouvez le dossier d'inscription et toutes les infos en cliquant ici : [Inscriptions formation DESJEPS 24/25](#)





Retour sur la Mini-Pag des Côtes d'Armor

Du mercredi 8 au samedi 11 mai 2024, **la saison des Mini-Pag a démarré** sur les chapeaux de roues dans les Côtes d'Armor. C'est sous un soleil radieux que le département des Côtes d'Armor a accueilli la première Mini-Pag de cette année olympique ! Le thème de l'évènement était : Les JO dans les Côtes d'Armor.

11 équipes se sont retrouvées à Saint-Samson-sur-Rance puis à Saint-Jacut-de-la-Mer pour vivre et partager ensemble les valeurs de l'olympisme. L'animation avait pour but de faire découvrir aux jeunes la Rance à travers d'une randonnée nautique de Dinan à Plouër-sur-Rance. Lors de la descente de Dinan jusqu'à la Cale de Taden, les participants ont pu effectuer diverses activités en sit-and-top telles que la découverte du patrimoine de Dinan avec Alain, ou l'atelier kayak cross dirigé par Kenan et Florian, licenciés du club de Lannion. Le temps fort de la deuxième journée était la retraite aux flambeaux organisée par de jeunes cadres du département.



Le vendredi matin, nous avons navigué de la Cale de Taden jusqu'à Plouër-sur-Rance. Nous avons visité le moulin du Prat, sa visite fut grandement appréciée par l'ensemble des participants. Pour arriver à cette destination, nous avons eu la chance d'utiliser plusieurs embarcations, le dragon boat, la pirogue ainsi que des canoës.



Dans la deuxième partie du séjour, nous avons mis le cap vers Saint-Jacut-de-la-Mer, village se trouvant sur une presqu'île bordée à l'ouest par la baie de l'Arguenon et à l'est par la baie de Lancieux et la baie de Beaussais. Dans la soirée, un grand jeu de l'oie était organisé avec des défis sur chacune des cases du plateau de jeu. Après le repas, Bernard nous a montré sa sélection de photos prises lors des trois derniers jours.

Le dernier jour de la Mini-Pag, le samedi, nous avons apprécié sous une météo clémente le bonheur d'effectuer des activités en mer. Les animations proposées étaient : un relais, un atelier boussole où il fallait trouver des bouées avec un cap (sur chacune des bouées, des lettres étaient notées afin de recomposer le mot final qui était : ESTANGUET), un atelier sécurité et test de bateau.

Pour finir cet événement en beauté, nous avons partagé ensemble un bon repas avant que chacun et chacune d'entre nous reprenne la route vers nos différents clubs !

Le comité départemental des Côtes d'Armor remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de cet évènement !





Club 2024, la Family Zone de la FFCK au TCK

Préparez-vous à vivre une expérience inoubliable pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques !

LIVE DES JEUX sur écran géant
RESTAURATION et buvette
CONCERTS et DJ SET...

FAMILY ZONE CLUB 2024

DU **26 JUILLET**
AU **11 AOÛT**
Jeux Olympiques

DU **28 AOÛT**
AU **8 SEPTEMBRE**
Jeux Paralympiques

au Torcy Canoë Kayak
6 Rte de Noisiel, 77200 Torcy

GRATUIT
OUVERT À TOU.T.E.S
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
SUR FFCK.ORG

FFCK PARIS 2024 PARIS 2024 Région Île de France Vallée de la Marne TORCY PARIS VALLÉE DE LA MARNE OËKA

Rejoignez la grande famille d'Oëka, la tribu des sports de pagaie, dans l'espace officiel et festif de la FFCK : le « **Club 2024 Family Zone** » !

Situé dans le cadre privilégié du club de Torcy Canoë-Kayak, à deux pas du Stade Nautique Olympique d'Île-de-France, cet espace sera **ouvert à toutes et tous**.

Du 26 juillet au 11 août (période des Jeux Olympiques) et **du 28 août au 8 septembre** (pendant les Jeux paralympiques), notre Family Zone accueillera des milliers de visiteurs, désireux·ses de partager la passion du canoë kayak, du sport, de l'olympisme et du paralympisme, et de **vibrer au rythme des exploits de nos futur·e·s champions et championnes** !

Une programmation exclusive vous y attend, dans une ambiance « guinguette » en bord de Marne :

- **Diffusion en direct des cérémonies d'ouverture et de clôture**, pour vivre tou·t·e·s ensemble pleinement l'ambiance unique des Jeux.
- **Diffusion du Live des Jeux sur écran géant** pour ne rien manquer de la compétition et partager les moments forts entre passionné·e·s.
- **Animations diverses** afin de (re)découvrir les plaisirs et sensations des sports de pagaie.
- **Concerts et DJ sets** pour prolonger la fête jusqu'au bout de la nuit.
- **Rencontres privilégiées avec les athlètes** pour échanger et partager leurs expériences.
- **Animations culturelles et exposition** spéciale sur « Les 100 ans d'Histoire du canoë kayak aux Jeux », créée de toute pièce par l'AIFCK.
- **Initiatives environnementales** pour sensibiliser et agir en faveur de notre planète.
- **Restauration et buvette** sur place.

[Rendez-vous sur ffck.org](http://ffck.org) pour réserver votre billet !



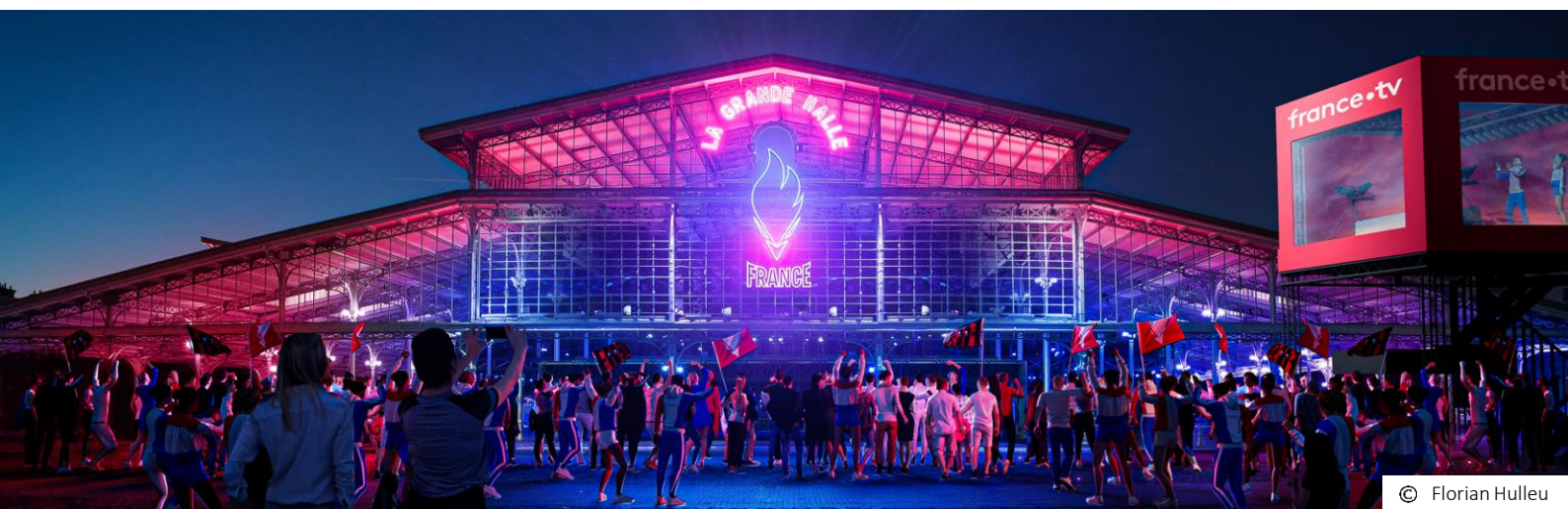
La FFCK est prête à vous accueillir au Club France !

Du **27 juillet au 11 août** prochains (Jeux olympiques) et du **28 août au 8 septembre** (Jeux paralympiques), la FFCK participera aux festivités du Club France dans le Parc de La Villette, où 30 à 40 000 personnes seront accueillies quotidiennement.

Cette participation prendra différentes formes :

- **Tous les jours (9h-22h)** une permanence sera assurée par la fédération au sein du Parc de la Villette dans un pavillon Archi-folie, conçu et monté par l'Ecole nationale d'architecture de Grenoble (ENSAG). Des animations diverses seront proposées au grand public (petit et grands) :
 - **Une ambiance sonore et visuelle** rappelant la pratique des sports de pagaie et les milieux aquatiques ;
 - **Un espace de jeux ludiques destiné aux enfants** et comprenant des circuits d'eau et des jouets, avec des petits kayaks permettant d'appréhender les spécificités de notre environnement de pratique ;
 - **Un espace muséal** mettant en avant de belles embarcations, des pagaies remarquables et des visuels marquants de nos disciplines olympiques ;
 - **Un espace « réalité virtuelle »** permettant aux visiteurs de s'immerger dans la pratique compétitive du canoë kayak et de descendre virtuellement le bassin d'eaux vives des Jeux Olympiques !
- **Le 5 août (10h-12h)** la fédération participera à **une conférence "Sport et environnement"**, organisée par le CNOSF ; nous interviendrons sur le thème « Sports nautiques et sécheresse »
- **Les 5 et 6 août (9h-19h)** seront proposées **deux journées "Relais de l'eau"** en lien avec l'ANEB et l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques avec des ateliers divers. Des retours sur les actions territoriales FFCK/ANEB du printemps y seront effectués.
- **Du 9 au 11 août (14h-18h)** seront programmées sur le canal de l'Ourcq **des initiations sur l'eau** pour les visiteurs encadrées par les moniteurs et monitrices de la FFCK.
- Enfin, **du 30 août au 1er septembre** seront proposées **des activités pendant les Jeux paralympiques**.

Si vous souhaitez participer à ces différents temps forts de la FFCK et vous inscrire au Club France cet été, vous trouverez toutes les informations sous ce lien : <https://www.clubfrance2024.fr/>





La FFCK est prête à vous accueillir au Club France !

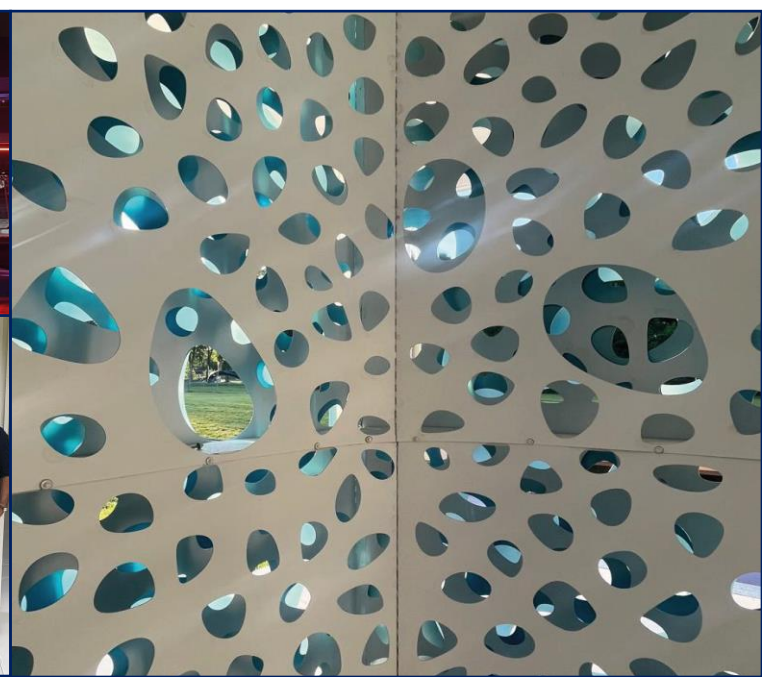
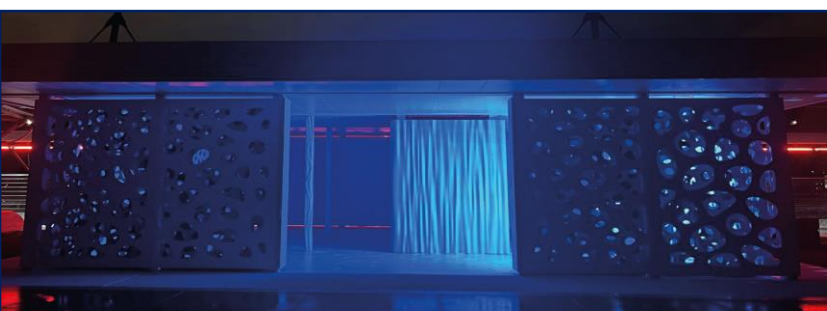
Dans le cadre des Jeux de Paris 2024, les étudiants et étudiantes des 20 Écoles Nationales Supérieures d'Architecture ont eu l'opportunité de créer 20 pavillons "Archi-Folies" dédiés à autant de fédérations, dont la nôtre, qui seront implantés dans le parc de la Villette, du 27 juillet au 8 août, au Club France. Ils seront accessibles au Grand Public afin de lui faire découvrir les différentes disciplines sportives.

La FFCK a eu la chance unique de collaborer avec les équipes de l'ENSA Grenoble sur ce projet !

Un grand merci aux étudiant·e·s et aux équipes pédagogiques, conduites par Philippe LIVENEAU, pour le travail accompli sur cette Archi-Folie, inaugurée le 13 juin 2024 en présence de Blanca LI, Présidente de l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette, Bernard TSCHUMI, architecte et parrain d'Archi-Folies 2024, et des équipes en l'ENSA Grenoble et de la FFCK.

On vous attend en nombre au Club France cet été, où la FFCK vous accueillera avec plaisir et fierté au sein de son pavillon !

Retrouvez une vidéo du ministère de la culture à la rencontre de l'ENSA Grenoble, en pleine préfabrication du pavillon de notre Fédération





Actualités de nos équipes de France

Retour sur les premières médailles de la saison !

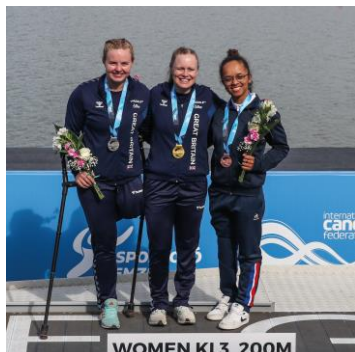
La saison internationale est lancée et **nos équipes de France ont brillé sur les podiums** des premières échéances ! Toutes nos félicitations à nos médaillé-e-s de ce début de saison :



Rémy BOULLÉ

Pagaie Orléans Métropole

Médaillé d'argent en KL1H 200 m sur le Championnat du Monde de Paracanoë à Szeged



Nélia BARBOSA

Red Star Club Champigny

Médaillée de bronze en KL3D 200 m sur le Championnat du Monde de Paracanoë à Szeged



Camille PRIGENT

Kayak Club de Rennes

Médaillée d'argent en Kayak Cross et de bronze en Kayak Cross individuel sur le Championnat d'Europe Slalom à Tacen



Marjorie DELASSUS

Pau CK Club Universitaire

Médaillée de bronze en canoë dame sur sur le Championnat d'Europe Slalom à Tacen



Emma VUITTON

Muret Olympique CK

Camille PRIGENT
Kayak Club de Rennes

Coline CHAREL
VPA Pont d'Arc

Médaillées d'argent en Kayak Cross par équipe sur sur le Championnat d'Europe Slalom à Tacen



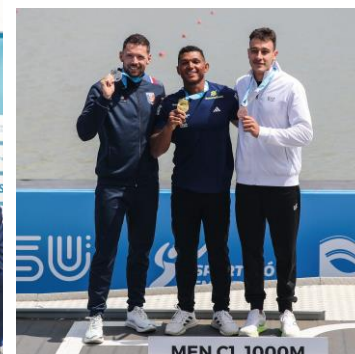
Vincent DELAHAYE

Torcy CK

Titouan CASTRYCK
Cesson Sévigné CK LPV

Anatole DELASSUS
Pau CK Club Universitaire

Médaillés de bronze en Kayak Cross par équipe sur sur le Championnat d'Europe Slalom à Tacen



Adrien BART

ASL CK Grand Arras

Médaillé d'argent en C1H 1000 m sur la Coupe du Monde Sprint à Szeged

Actualités de nos équipes de France

Retour sur les premières médailles de la saison pour nos athlètes sur les échéances internationales !



Yseline HUET
US Créteil CK

Médaillée d'argent en C1D 5000 m sur la Coupe du Monde à Poznan



Jérémy CANDY
ASEV CK

Médaillé de bronze en K1H 5000 m sur la Coupe du Monde à Poznan et médaillé d'argent en longue distance sur la Coupe du Monde Marathon à Bradenbourg



Thomas DUBOIS DUNILAC
SN Besançon CK

Médaillé de bronze sur la Coupe du Monde Marathon à Bradenbourg



Tom DOLLÉ
La Plagne Eaux Vives

Médaillé d'argent en canoë et en kayak sur la Coupe du Monde Freestyle n°1 à Platting
Médaillé d'or en Kayak et d'argent en canoë sur la Coupe du Monde Freestyle n°2 à Platting



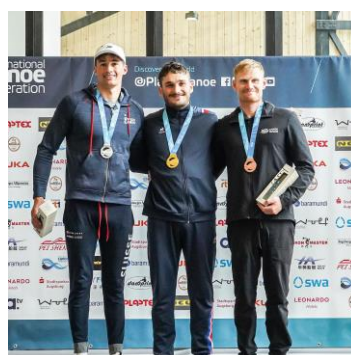
Nicolas GESTIN
CK de Quimperlé

Médaillé de bronze en canoë sur la Coupe du Monde Slalom à Augsburg



Camille PRIGENT
Kayak Club de Rennes

Médaillée d'or en kayak et d'argent en Kayak Cross sur la Coupe du Monde Slalom à Augsburg



Mathurin MADORÉ
Red Star Club Champigny

Médaillé d'or en Kayak Cross sur la Coupe du Monde Slalom à Augsburg

DU **26 JUILLET**
AU **11 AOÛT**
Jeux Olympiques

DU **28 AOÛT**
AU **8 SEPTEMBRE**
Jeux Paralympiques

au Torcy Canoë Kayak - 6 Rte de Noisiel, 77200 Torcy

LIVE DES JEUX
sur écran géant
RESTAURATION
et buvette
CONCERTS
ET DJ SET

FAMILY ZONE
CLUB
2024

GRATUIT - OUVERT À TOU.TE.S
INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR FFCK.ORG



INSCRIPTIONS
ET INFOS SUR
FFCK.ORG



FFCK
Fédération Française de Kayak

**DU 28 OCTOBRE 20
AU 2 NOVEMBRE 24**

**Au stade nautique olympique d'Ile-de-France
à Vaires-sur-Marne**

**Slalom
Freestyle
Descente
Kayak Cross**

**Short Race
Kayak Polo
Dragon Boat**



**CHAMPIONNATS ET COUPES DE FRANCE
MULTIDISCIPLINAIRES**

**+ D'INFOS SUR
FFCK.ORG**



GRATUIT / OUVERT À TOU.TE.S





Les packs OËKA sont arrivés !

Vous êtes passionné-e-s par les sports de pagaie ? Vous êtes prêts à vibrer derrière nos athlètes tout l'été ? Equipez-vous vite du pack Tribu pour porter les couleurs d'OËKA La Tribu des sports de pagaies et ne faire qu'un derrière notre équipe de France !

Le pack Tribu comprend :

- 1 T-shirt OËKA,
- 1 Casquette OËKA
- 2 Hands Clapper
- 1 Bracelet OËKA
- 1 Drapeau OËKA (80x120cm)
- 2 sticks de maquillage France

Le pack est en vente au prix de **45 euros**. Vous pouvez d'ores et déjà le commander sur l'Eshop en cliquant sur ce lien : [PACK TRIBU - Eshop FFCK](#)

Les personnes non-licenciées peuvent commander le pack Tribu, en retournant ce [bon de commande](#) dûment complété à l'adresse suivant : mbeaure@ffck.org.



Vous allez organiser des événements et animations sportives lors de la saison estivale ?

Alors le pack organisateur aux couleurs **d'OËKA édition 2024** pourra habiller vos évènements !

Ce pack est composé :

- D'une oriflamme,
- D'une banderole en tissu,
- De 2 drapeaux de 80x120cm,
- De 40 tours de cou,
- De 40 bracelets en silicone.

Le pack est vendu au prix de **275 euros**. Vous pouvez le commander dès maintenant en suivant ce lien : [PACK ORGANISATEURS - Eshop FFCK](#)

Attention, les packs sont vendus en édition limitée, alors ne tardez pas !

Pour toute information vous pouvez contacter le service Eshop à l'adresse suivante : eshop@ffck.org



ACTIVITÉ	INTITULÉ	DATE	LIEU
Compétition	Coupe du Monde Slalom	13 au 16 juin	Cracovie
Compétition	Championnat d'Europe Sprint et Paracanoë	13 au 16 juin	Szeged
Compétition	Coupe du Monde Descente	14 au 16 juin	Veles
Compétition	Championnat d'Europe Rafting	10 au 16 juin	Konjic
Compétition	Coupe du Monde descente	20 au 22 juin	Mezzana
Compétition	Championnat d'Europe U18 U23 Sprint	27 au 30 juin	Bratislava
Compétition	Championnat du Monde U18 U23 Slalom	2 au 7 juillet	Liptovsky Mikulas
Compétition	Championnat d'Europe U18 U23 Descente	3 au 6 juillet	Dallenwil
Compétition	Championnat d'Europe Dragon Boat	1 ^{er} au 8 juillet	Racice



ACTIVITÉ	INTITULÉ	DATE	LIEU
Compétition	Championnat du Monde U18 U23 Sprint	17 au 21 juillet	Plodiv
Compétition	Championnat d'Europe Marathon	23 au 29 juillet	Poznan
Compétition	Championnat du Monde Descente	14 au 18 août	Sabero
Compétition	Championnat d'Europe U18 U23 Slalom	15 au 18 août	Cracovie
Compétition	Championnat du Monde de Va'a Vitesse	12 au 24 août	Hawai
Compétition	Championnat d'Europe de Freestyle	26 au 31 août	Graz
Compétition	Coupe du Monde Slalom	12 au 15 septembre	Ivrea
Compétition	Coupe du Monde Slalom	19 au 22 septembre	La Seu
Compétition	Championnat du Monde Marathon	17 au 22 septembre	Metkovic



LA FÉDÉRATION À VOTRE ÉCOUTE EN RÉGION

COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE ALPES

www.crck-aura.com

04 74 19 16 12

auvergnerhonealpes@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

www.canoekayakbourgognefranchecomte.com

03 80 45 32 83

crckbfc@gmail.com

COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST

www.canoekayak-grandest.fr

07 68 35 66 61

grandest@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL HAUTS DE France

www.canoekayak-hautsdefrance.fr

03 61 47 02 14

contact@canoekayak-hautsdefrance.fr

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

www.canoe-nouvelle-aquitaine.fr

05 40 05 01 31

nouvelleaquitaine@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL OCCITANIE

www.occitaniecanoekayak.org

04 67 82 16 63

occitanie@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL BRETAGNE

www.canoekayakbretagne.fr

02 23 20 30 14

bretagne@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE

www.canoe-regioncentre.org

02 47 63 13 98

centre@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL ILE DE FRANCE

www.kayak-iledefrance.fr

07 69 73 40 39

contact@crifck.fr

COMITÉ RÉGIONAL NORMANDIE

www.canoekayaknormandie.org

normandie@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL PAYS DE LA LOIRE

www.crplck.fr

02 41 79 49 52

crplckcanoe@wanadoo.fr

COMITÉ RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

www.canoe-paca.fr

secretariat@canoe-paca.fr

COMITÉ RÉGIONAL CORSE

01 45 11 08 50

accompagnement@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL GUADELOUPE

www.crgck.org

05 90 04 18 03

guadeloupe@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL GUYANE

www.crckguyane.com

05 94 25 16 86

guyane@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL MARTINIQUE

01 45 11 08 50

accompagnement@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL MAYOTTE

01 45 11 08 50

accompagnement@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL REUNION

reunion@ffck.org

COMITÉ RÉGIONAL WALLIS ET FUTUNA

accompagnement@ffck.org

LIGUE CALEDONIENNE

lcvck@lagoon.nc



DES DIRIGEANTES
ET DES DIRIGEANTS

Vous avez des questions sur la fiscalité, le juridique, la réglementation, les assurances ou autres ?

Vous ne trouvez pas de réponse à vos questions ?

N'hésitez pas à nous faire remonter vos propositions de sujets ou partages d'expérience au comité de rédaction par mail à accompagnement@ffck.org

Votre sujet sera traité par toute l'équipe du MAG DES DIRIGEANTS et DES DIRIGEANTES dans le prochain numéro.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE

Stade Nautique Olympique d'Île-de-France

Route de Torcy - 77360 VAIRES SUR MARNE

Mail : ffck@ffck.org

Tel. : +33 (0) 1.45.11.08.50

